

COMITÉ SYNDICAL

Séance du Lundi 23 janvier 2017

Délibération 2017_01_04

Objet : Suppression de poste

Le dix-sept janvier deux mille dix-sept, à quatorze heures trente, dans les locaux du Département de Loire Atlantique, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du neuf janvier deux mille dix-sept signé par le Président du SYLOA. Le quorum n'étant pas atteint lors de cette séance, le comité syndical est de nouveau convoqué le vingt-trois janvier deux mille seize, à huit heures trente, dans les locaux de Nantes Métropole, par courrier en date du dix-huit janvier deux mille dix-sept signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : Monsieur Christian COUTURIER, Madame Anne LERAY, Monsieur Éric PROVOST, Monsieur Joël BARAUD

Participaient également : Madame Cécile FOURMARIER, directrice du SYLOA

Nombre de votants : 4

Secrétaire de séance : Monsieur Joël BARAUD

EXPOSÉ DES MOTIFS

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 12 décembre 2016,

Considérant le tableau des emplois adopté par le comité syndical le 11 décembre 2015,

Considérant la nécessité de supprimer un emploi de technicien, lié à la création pour le même agent, d'un poste au grade de technicien principal de 2^{ème} classe afin qu'il soit mis en détachement pour effectuer son stage avant titularisation,

Considérant la titularisation de l'agent au 1^{er} janvier 2017,

Le Président du SYLOA propose la suppression d'un emploi de technicien permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2017,

Filière : Technique,

Grade : Technicien

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Le président du SYLOA précise que cette suppression ne modifie pas la composition actuelle de l'équipe.

**Après en avoir délibéré,
le comité syndical à l'unanimité**

✓ **Décide** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé.

Fait à Nantes, le 23 janvier 2017

Pour extrait certifié conforme,

Compte-tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :
- De l'affichage au siège du syndicat le :

Christian COUTURIER
Président du SYLOA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-200055127-20170123-D2017_01_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2017

Notification : 03/02/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

